UniqBooking
uniq to stay

CONDITIONS DE LOCATION

Les présentes conditions s'appliquent aux nouvelles réservations à compter de leur publication. Aucune assurance annulation ni aucun Pack de Sécurité UniqBooking n'est inclus. Il est recommandé au locataire de souscrire lui-même une assurance voyage et annulation adaptée.

1. Parties, réservation et champ d'application

Le logement de vacances appartient à un tiers (le « Propriétaire »). UniqBooking (« UB ») agit en qualité d'intermédiaire et/ou de mandataire du Propriétaire, sauf indication expresse contraire dans la confirmation de réservation. La location du logement de vacances est soumise aux présentes conditions ainsi qu'aux informations figurant dans la confirmation de réservation.

Le contrat est conclu dès qu'UB a confirmé la réservation par écrit ou par voie électronique. Les accords dérogatoires ne sont valables que s'ils ont été confirmés par écrit. Pour les réservations effectuées via une plateforme de réservation externe, les conditions et procédures de cette plateforme peuvent également s'appliquer dans la mesure où elles font partie de la réservation.

Le locataire principal doit être âgé d'au moins 21 ans au moment de la réservation. Les séjours de groupes de jeunes de moins de 21 ans ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit préalable d'UB ou du Propriétaire.

2. Période de location, arrivée et départ

Les heures d'arrivée et de départ, la remise des clés et les instructions complémentaires figurent dans les documents de réservation ou de location. Un horaire différent n'est possible qu'après accord préalable et peut entraîner des frais supplémentaires.

- Le logement de vacances doit être libéré au plus tard à 10 h 00 le jour du départ, sauf accord écrit contraire.
- La clé ou le code d'accès est remis après paiement de toutes les sommes dues et, sur demande, présentation par le locataire d'une pièce d'identité valable.

3. Utilisation du logement de vacances

3.1 Destination et comportement

Le logement et le terrain sont exclusivement destinés à un usage récréatif de vacances, sauf accord écrit préalable contraire. Les tentes, caravanes et installations d'hébergement similaires ne sont pas autorisées sur le terrain sans autorisation.

Le locataire et les personnes qui l'accompagnent doivent respecter le logement, le règlement intérieur, l'environnement et le voisinage. Les activités illégales, nuisances graves, comportements dangereux et violations substantielles du règlement intérieur sont interdits. En cas de manquement grave, UB et/ou le Propriétaire peuvent, après avertissement dans la mesure où cela est raisonnablement possible, résilier le contrat et refuser tout accès ultérieur. Tout remboursement relatif à la période restante sera apprécié en tenant compte de la nature du manquement, du préjudice subi et des règles impératives applicables.

3.2 Nombre de personnes et groupes

Seul le nombre maximal de personnes indiqué dans la réservation peut passer la nuit dans le logement ; les enfants sont compris, sauf exception expressément mentionnée pour le logement concerné. Les visiteurs en journée sont autorisés dans la mesure où le règlement intérieur, la sécurité et la capacité maximale le permettent.

En cas de dépassement de la capacité maximale, il peut être exigé que les personnes excédentaires quittent les lieux. Le non-respect d'une instruction raisonnable peut être considéré comme un manquement grave au contrat.

Un groupe d'au moins cinq personnes composé principalement de personnes âgées de moins de 21 ans doit le signaler lors de la réservation. Un groupe de jeunes non déclaré peut être refusé lorsque le logement ou le règlement intérieur ne convient pas à ce type de groupe.

3.3 Animaux, tabac, bruit et internet

- Les animaux ne sont autorisés que si cela est indiqué pour le logement ou convenu préalablement par écrit. Les animaux ne sont pas admis dans les espaces de couchage. Même dans un logement sans animaux, il ne peut être garanti qu'aucun animal n'y ait jamais séjourné auparavant.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du logement, sauf indication expresse contraire. Les frais supplémentaires de nettoyage, de désodorisation et de remise en état résultant d'une infraction seront facturés au locataire dans la mesure où ils sont raisonnables et justifiables.
- Des nuisances sonores provenant notamment de la circulation, des voisins, d'événements ou de travaux peuvent survenir. UB et le Propriétaire n'en sont responsables que dans la mesure où la cause leur est imputable et où cette responsabilité ne peut être légalement exclue.
- L'accès à internet constitue un service complémentaire. La disponibilité, le débit et la couverture ne peuvent être garantis. Tout usage illicite est interdit.

3.4 Piscine, bain à remous et installations similaires

Le locataire doit utiliser avec soin toute piscine, tout bain à remous et les autres installations, conformément aux consignes de sécurité présentes. Les enfants et les personnes ne sachant pas nager ne doivent pas se trouver dans ou à proximité de la piscine sans surveillance appropriée. Le locataire reste responsable de la surveillance des mineurs et des personnes qui l'accompagnent.

4. Prix, taxes et paiements

Le prix et les éventuels frais supplémentaires figurent dans la confirmation de réservation. Les taxes locales, la taxe de séjour et les frais de consommation sont indiqués séparément lorsqu'ils ne sont pas compris dans le prix de location ou lorsqu'ils ne pouvaient pas encore être déterminés avec précision au moment de la réservation.

4.1 Paiement

- Pour une réservation effectuée 56 jours ou plus avant l'arrivée : 25 % du prix de location dans les 2 jours suivant la réservation ; les 75 % restants au plus tard 42 jours avant l'arrivée.
- Pour une réservation effectuée 55 jours ou moins avant l'arrivée : 100 % du prix de location dans les 2 jours suivant la réservation.

En cas de retard de paiement, le locataire se voit d'abord accorder, dans la mesure où cela est raisonnable et requis, la possibilité de régulariser le paiement. À défaut de paiement, UB peut mettre fin à la réservation. Les frais d'annulation applicables restent dus dans la mesure où ils sont raisonnables et légalement autorisés.

Sauf indication contraire, l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage, le Wi-Fi, la recharge des véhicules électriques et les frais de consommation comparables sont compris dans le prix de location.

4.2 Modifications de prix après réservation

Pour une réservation portant uniquement sur un séjour dans un logement de vacances, le prix de location convenu n'est pas augmenté pendant les trois premiers mois suivant la réservation. Par la suite, une hausse de prix justifiable ne peut être répercutée que si son fondement est prévu dans les présentes conditions ou dans la confirmation de réservation, ou si une modification législative le justifie. Les augmentations de taxes ou redevances locales obligatoires ne sont répercutées que dans la mesure où la loi le permet. Sur demande, UB fournit une explication de l'augmentation.

4.3 Conditions de paiement et moyens de paiement acceptés

Dispositions générales

Les paiements doivent être effectués de préférence par virement bancaire sur l'un des comptes bancaires indiqués dans la confirmation de réservation. Afin de proposer à nos clients les tarifs de location les plus avantageux possible pour les réservations effectuées en direct, nous veillons à limiter au maximum les frais liés au traitement des paiements. C'est pourquoi nous privilégions les règlements par virement bancaire.

Réservations en Europe

Pour nos locations de vacances situées en Europe, nous proposons à nos clients, sur demande, la possibilité de régler leur séjour de manière simple et sécurisée via un **lien de paiement Wero**, sous réserve de la disponibilité de ce moyen de paiement.

Les paiements par carte bancaire sont également possibles sur demande. Des frais de transaction supplémentaires peuvent s'appliquer. Ces frais sont communiqués aux clients au préalable et, le cas échéant, ajoutés au montant total à régler.

À titre indicatif, les frais de traitement des paiements par carte bancaire s'élèvent à environ **1,8 % du montant de la transaction, majorés de 0,25 € par paiement**. Les frais réels peuvent varier en fonction du prestataire de services de paiement et du type de carte utilisé.

Réservations aux États-Unis

Pour nos locations de vacances situées aux États-Unis, nous proposons à nos clients, sur demande, la possibilité de régler leur séjour de manière sécurisée via un **lien de paiement Wise**.

Les paiements par carte bancaire sont également possibles sur demande. Des frais de transaction supplémentaires peuvent être facturés aux clients uniquement dans la mesure où la législation applicable le permet. Le cas échéant, ces frais sont toujours clairement communiqués avant le paiement.

À titre indicatif, les frais de traitement des paiements par carte bancaire américaine via Wise s'élèvent à environ **2,9 % du montant de la transaction, majorés de 0,30 USD par paiement**. Des frais plus élevés peuvent s'appliquer aux cartes bancaires internationales et aux cartes professionnelles.

Notre moyen de paiement privilégié

Nous invitons aimablement nos clients à privilégier, dans la mesure du possible, le règlement par virement bancaire.

En limitant les frais de traitement des paiements, nous pouvons continuer à proposer à nos clients des tarifs de location attractifs ainsi que le meilleur rapport qualité-prix possible pour leurs réservations effectuées directement auprès de nous.

5. Annulation, modification et transfert

5.1 Absence de délai légal de rétractation de 14 jours pour un séjour à dates fixes

La réservation d'un hébergement de vacances pour une date ou une période déterminée ne bénéficie pas d'un droit légal de rétractation de 14 jours. Les conditions d'annulation ci-dessous s'appliquent donc dès la conclusion de la réservation. La présente disposition ne porte pas atteinte aux autres droits impératifs du locataire.

5.2 Annulation par le locataire

L'annulation doit être notifiée à UB par écrit ou par e-mail et prend effet à sa réception. À défaut d'annulation, le prix de location convenu reste dû, même si le logement n'est pas utilisé, sous réserve des droits dont le locataire bénéficie en vertu de dispositions impératives.

Logements pour 8 personnes ou plus : jusqu'à 70 jours inclus avant l'arrivée : 25 % du prix total de location ; de 69 à 42 jours avant l'arrivée : 50 % ; de 41 à 15 jours avant l'arrivée : 75 % ; 14 jours ou moins avant l'arrivée : au maximum 100 % du prix total de location.

Autres logements : jusqu'à 70 jours inclus avant l'arrivée : 10 % du prix total de location (minimum 75 €) ; de 69 à 40 jours avant l'arrivée : 25 % (minimum 75 €) ; de 39 à 15 jours avant l'arrivée : 50 % ; 14 jours ou moins avant l'arrivée : au maximum 100 % du prix total de location.

Les pourcentages indiqués constituent les frais d'annulation maximaux exigibles. Lors du décompte final, UB tient compte de frais administratifs raisonnables, du risque de vacance et de la perte effective de revenus locatifs. Si la même période de location est intégralement relouée à un prix net égal ou supérieur, les frais d'annulation sont limités à 75 € de frais administratifs. Si la période n'est relouée que partiellement ou à un prix net inférieur, les recettes nettes de la relocation sont déduites de la perte subie, auxquelles s'ajoutent 75 € de frais administratifs. Le locataire ne paiera en aucun cas plus que le montant maximal applicable selon le barème ci-dessus.

UB recommande au locataire de souscrire sa propre assurance annulation. La maladie, l'accident, le décès, le chômage ou d'autres circonstances personnelles n'ouvrent pas automatiquement droit à une annulation sans frais en l'absence d'une assurance applicable.

5.3 Changement de nom et modification de réservation

- Un locataire de remplacement pour la même période et au même prix peut, sous réserve d'accord préalable, être désigné moyennant 75 € de frais administratifs, sauf si ces frais sont déraisonnables au regard des circonstances.
- Une modification de réservation est possible, sous réserve de disponibilité, jusqu'à 40 jours avant l'arrivée moyennant 75 € de frais administratifs et l'éventuelle différence de prix. Une annulation ultérieure de la réservation modifiée ne peut entraîner des frais d'annulation inférieurs à ceux qui auraient été applicables si la réservation initiale avait été annulée au moment de la modification.
- Une demande de modification formulée 40 jours ou moins avant l'arrivée peut être traitée comme l'annulation de la réservation existante suivie d'une nouvelle réservation.

6. Énergie, eau et véhicules électriques

- En cas d'installation future d'une borne de recharge : un véhicule électrique ne peut être rechargé que sur un point de recharge prévu à cet effet. Des frais de recharge distincts peuvent s'appliquer, même lorsque la consommation énergétique domestique normale est incluse.
- Lorsque l'énergie et/ou l'eau ne sont pas incluses, les frais sont calculés selon les tarifs communiqués à l'avance, un montant forfaitaire ou les relevés de compteur. Le locataire paie la consommation pendant la période de location.
- Du 1er novembre au 31 mars, lorsque cela s'applique, le logement peut être préchauffé à environ 15 °C si la réservation a été effectuée suffisamment tôt. Cela ne constitue pas une garantie d'une température intérieure précise à l'arrivée.
- Les piscines extérieures ne sont normalement pas chauffées et peuvent, selon la saison, la météo et les règles locales, ne pas être disponibles toute l'année.

7. Dépôt de garantie et frais de consommation

Lorsqu'un dépôt de garantie et/ou une avance sur frais de consommation est applicable, cela est indiqué avant ou lors de la réservation. Le dépôt de garantie sert à couvrir les dommages, les éléments d'inventaire manquants, le nettoyage supplémentaire, les consommations et les autres sommes dues par le locataire en vertu du contrat.

Le décompte est effectué dès que possible et au plus tard dans un délai d'une semaine après le départ, une fois le logement contrôlé et les coûts concernés connus. Seuls des montants raisonnables et justifiables sont imputés. Si les dommages excèdent le dépôt de garantie, le montant supplémentaire peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Pour les groupes, les séjours de longue durée ou un usage particulier, un dépôt de garantie plus élevé ou un nettoyage intermédiaire obligatoire peut être exigé, à condition que cela ait été clairement communiqué avant la conclusion ou la modification du contrat et accepté par le locataire.

8. Nettoyage de fin de séjour

Le locataire laisse le logement balayé, proprement rangé et en ordre. Même lorsque le nettoyage de fin de séjour est inclus ou réservé en supplément, la vaisselle doit être faite, le lave-vaisselle et le réfrigérateur vidés, les déchets évacués conformément aux instructions et le four ainsi que le barbecue laissés dans un état raisonnable.

Tout nettoyage exceptionnel ou supplémentaire rendu nécessaire par l'utilisation pendant le séjour peut être facturé séparément. Le locataire ne peut pas, sans autorisation, remplacer le nettoyage de fin de séjour organisé par UB ou le Propriétaire par une prestation effectuée par un tiers.

9. Dommages et responsabilité du locataire

Le locataire doit utiliser avec soin le logement, l'inventaire et les équipements et est responsable des dommages causés pendant le séjour par lui-même, les personnes qui l'accompagnent, ses visiteurs ou les animaux autorisés, à l'exception de l'usure normale ou des dommages qui ne lui sont pas imputables.

Tout dommage ou toute perte doit être signalé dès que possible à UB, au Propriétaire ou à son représentant. Le locataire doit prendre des mesures raisonnables afin d'éviter toute aggravation du dommage. Après le départ, le Propriétaire peut encore présenter une demande d'indemnisation motivée ; UB s'efforce d'en informer le locataire dans un délai d'une semaine après le départ, sauf si le dommage ne pouvait raisonnablement être constaté que plus tard.

10. Défauts, réclamations et remise en état

Le locataire contrôle le logement à son arrivée. Les réclamations concernant le nettoyage, les dommages ou les défauts doivent être signalées dès que possible, de préférence immédiatement et, pour les défauts visibles, dans les 24 heures, afin qu'une solution puisse encore être apportée pendant le séjour. Un signalement ultérieur reste possible lorsqu'un signalement plus précoce ne pouvait raisonnablement être exigé.

Le locataire doit permettre à UB et/ou au Propriétaire d'examiner un défaut signalé dans un délai raisonnable et, lorsque cela est possible, d'y remédier. Le locataire coopère afin de permettre un accès raisonnable pour les réparations nécessaires. Un départ décidé unilatéralement sans avoir donné à UB ou au Propriétaire la possibilité de remédier au défaut peut avoir des conséquences sur une demande de réduction du loyer ou de dommages-intérêts, dans la mesure permise par la loi.

Lorsque cela est approprié et disponible, UB peut proposer un logement de remplacement comparable. Une réclamation qui n'a pas été résolue de manière satisfaisante pendant le séjour peut être poursuivie par écrit à l'adresse rental@uniqbooking.com. Afin de faciliter son traitement, il est demandé de le faire de préférence dans les 14 jours suivant le départ. Les droits et délais légaux ne sont pas réduits par cette demande.

La responsabilité d'UB et du Propriétaire n'est limitée que dans la mesure autorisée par la loi. Aucune disposition n'exclut une responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de règles impératives.

11. Indisponibilité du logement et rôle d'UB

UB agit en principe comme intermédiaire pour le Propriétaire. Si le logement réservé ne peut être mis à disposition comme convenu pour une circonstance non imputable au locataire, un logement de remplacement raisonnablement équivalent est proposé dans la mesure du possible. Si le locataire n'accepte pas cette solution ou si aucun logement de remplacement approprié n'est disponible, les sommes payées pour la location non fournie sont remboursées. Les éventuels autres droits du locataire sont déterminés par la législation applicable et la cause concrète de l'indisponibilité.

12. Force majeure et circonstances extérieures

La force majeure désigne des circonstances extraordinaires échappant raisonnablement au contrôle de la partie concernée : guerre, catastrophes naturelles, incendies de forêt graves, inondations exceptionnelles, épidémies, pandémies, quarantaine, fermeture de zones, interruptions prolongées des services publics, graves perturbations de la circulation et grèves de tiers.

Si le séjour devient impossible en raison d'un cas de force majeure, les parties recherchent d'abord une solution raisonnable, telle qu'un report ou un hébergement alternatif. Si l'exécution est définitivement impossible, le contrat peut être résilié pour la partie inexécutable. Les sommes versées pour les prestations non fournies sont remboursées, déduction faite uniquement des coûts qui, selon la loi applicable, peuvent raisonnablement rester à la charge du locataire.

UB et le Propriétaire ne sont pas responsables des circonstances extérieures ordinaires hors de leur contrôle, telles que nuisances sonores temporaires, travaux routiers, modification des horaires, météo, interdictions de baignade ou insectes, sauf information préalable substantiellement inexacte ou autre fondement de responsabilité.

13. Autres dispositions, confidentialité et site internet

- Un accord particulier écrit prévaut sur les présentes conditions. Les autres dispositions restent applicables dans toute la mesure du possible.
- Les présentes conditions ne portent pas atteinte aux droits impératifs des consommateurs.
- UB peut corriger les erreurs manifestes d'écriture, de calcul, de prix et d'illustration. UB ne peut invoquer une erreur manifeste que si le locataire aurait raisonnablement dû comprendre qu'il s'agissait d'une erreur.
- Les informations figurant sur le site internet sont mises à jour avec soin. Une caractéristique essentielle devenue expressément partie intégrante de la réservation ne peut être écartée par une simple clause générale de non-responsabilité. En cas de divergence, la confirmation de réservation individuelle prévaut, dans la mesure autorisée par la loi.
- La copie ou la réutilisation commerciale des textes, images et supports marketing d'UB est interdite sans autorisation.
- UniqBooking traite les données à caractère personnel liées aux réservations conformément à la législation applicable en matière de protection des données et à la déclaration de confidentialité. Les questions peuvent être adressées à rental@uniqbooking.com.
- Le locataire est responsable de fournir une adresse e-mail correcte et des coordonnées à jour et doit consulter les messages pertinents concernant la réservation.